

ALTERNANCE DROIT IMMOBILIER

Par **Pogers**, le 12/07/2022 à 13:39

Bonjour,

J'ai validé mon M1 cette année en droit de l'immobilier et l'année de M2 se déroule en alternance.

Je suis donc actuellement en pleine recherche, j'ai cependant plusieurs interrogations.

Les alternances a Paris sont-elles plus intéressantes qu'ailleurs? (sachant que ma FAC est à Montpellier), aussi est-il obligatoire que je cherche une alternance dans le domaine du droit de l'immobilier et du patrimoine ou puis-je en chercher une dans le domaine juridique au sens large même si elle n'est pas en adéquation avec mon apprentissage a la FAC?

Enfin, y'a-t-il des contres indications à faire une alternance pour découvrir un métier sans être certain de vouloir faire ça plus tard?

Merci par avance pour vos réponses.

Par **Lorella**, le 12/07/2022 à 21:32

Bonsoir

Votre alternance doit porter sur le programme de votre master.

Voir ici les offres

<https://master-droit-immobilier.edu.umontpellier.fr/1-2/>

Entre la vie d'un immeuble, de la phase de conception (contraintes urbanistiques et environnementales) à sa gestion une fois construit (droit des baux, copropriété), en passant par sa construction (droit privé de la construction et assurance construction ; contrats publics de construction) et sa commercialisation (droit privé de l'immobilier), vous avez matière pour postuler.

[quote]

Enfin, y'a-t-il des contres indications à faire une alternance pour découvrir un métier sans être certain de vouloir faire ça plus tard?

[/quote]

je pense que votre formation est assez vaste pour pouvoir rebondir.

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/10/2022** à **11:39**

Suppression d'un message renvoyant vers un site frauduleux.